



VIDÉOCONFÉRENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Jeudi 8 octobre

La vidéoconférence sera présidée par **Horst Seehofer**, ministre fédéral allemand de l'intérieur, de la construction et du territoire.

Les ministres examineront les propositions récentes de la Commission relatives à un **pacte sur la migration et l'asile**.

Ils feront ensuite le point sur les derniers développements intervenus et les initiatives prises pour ce qui est de **coopérer avec les pays tiers**, en particulier d'Afrique du Nord et des Balkans occidentaux, **sur la question migratoire**.

Enfin, les ministres débattront de la mise en place d'un **partenariat** stratégique **européen de police** destiné à donner un nouvel élan à la coopération policière au niveau de l'UE.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (**vers 13 heures**).

[*Page consacrée à la session Conseil "Justice et affaires intérieures" du 9 octobre 2020*](#)

[*Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo*](#)

[*Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos*](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Pacte sur la migration et l'asile

Les ministres de l'intérieur se réuniront par vidéoconférence pour examiner les propositions récentes de la Commission relatives à un pacte sur la migration et l'asile. À la suite de la présentation des propositions par la Commission, les ministres tiendront un échange de vues sur la voie à suivre.

Le 23 septembre, la Commission européenne a présenté un certain nombre de propositions législatives et non législatives sur divers aspects de la politique de migration et d'asile, y compris les dimensions intérieure et extérieure et la gestion des frontières.

Ces propositions législatives comportent notamment:

- un **règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration**, établissant un cadre commun pour la gestion de la migration, des critères d'examen des demandes d'asile et un mécanisme de solidarité
- un **règlement visant à faire face aux situations de crise et de force majeure**, qui prévoit des dérogations spécifiques et établit un mécanisme de solidarité à utiliser en cas de situation de crise et de force majeure
- un **règlement sur le filtrage** permettant de faire en sorte que la procédure applicable à une personne donnée entrant irrégulièrement dans l'UE soit identifiée rapidement
- une **proposition** de révision de la proposition de 2016 **sur les procédures d'asile**, pour ce qui a trait à la procédure à la frontière, aux demandes ultérieures et à la procédure de recours
- une proposition de révision de la **proposition Eurodac** de 2016, afin de combler les lacunes et de transformer Eurodac en une base de données sur l'asile et la migration.

Les textes non législatifs présentés par la Commission comprennent des recommandations sur la préparation et les situations de crise, la réinstallation et les voies complémentaires de protection, la recherche et de sauvetage par des navires privés, ainsi que des orientations sur la directive relative aux passeurs en vue de lutter contre le trafic de migrants.

Un certain nombre de propositions de 2016, qui se trouvent à un stade avancé des négociations, font également partie du pacte. Il s'agit notamment du règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, de la directive relative aux conditions d'accueil, de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, du cadre pour la réinstallation et de la directive sur le retour.

Pour en savoir plus:

> [Propositions de la Commission pour un pacte sur la migration et l'asile \(communiqué de presse, 23 septembre 2020\)](#)

Coopérer avec les pays tiers en matière de migration

Les ministres feront le point sur les derniers développements intervenus et les initiatives prises pour ce qui est de coopérer avec les pays tiers, en particulier d'Afrique du Nord et des Balkans occidentaux, sur la question migratoire.

Les 22 et 23 juillet, une conférence ministérielle s'est tenue à Vienne sur la lutte efficace contre la migration irrégulière le long de la route de la Méditerranée orientale. Dans le prolongement de cette conférence, qui a réuni des représentants de plusieurs États membres de l'UE et des Balkans occidentaux, un appel a été lancé en faveur de la mise en place d'une plateforme opérationnelle sur la route de la Méditerranée orientale. Cette plateforme tiendra compte de toutes les initiatives existantes et servira à améliorer la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés.

Le 13 juillet 2020, une conférence virtuelle a eu lieu entre plusieurs États membres de l'UE et l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie sur l'amélioration de la coopération en matière de lutte contre le trafic de migrants. Les participants se sont déclarés fermement résolus à prévenir et à combattre le trafic de migrants de manière conjointe et coordonnée. Des efforts

accrus sont déployés pour renforcer la mise en œuvre opérationnelle de la coopération dans ce domaine.

Pour en savoir plus:

> [Déclaration de Vienne sur la lutte efficace contre la migration irrégulière le long de la route de la Méditerranée orientale \(22-23 juillet 2020\)](#)

> [Communiqué de presse à l'issue de la conférence ministérielle sur la lutte contre le trafic de migrants \(13 juillet 2020\)](#)

Partenariat européen de police

Les ministres débattront de la mise en place d'un partenariat stratégique européen de police destiné à donner un nouvel élan à la coopération policière au niveau de l'UE. Ce débat s'inscrit dans le prolongement d'un premier échange de vues tenu lors de la vidéoconférence informelle des ministres de l'intérieur, qui a eu lieu le 7 juillet 2020. Ce partenariat vise à rassembler différents éléments, y compris l'utilisation de nouveaux outils numériques (tels que l'intelligence artificielle) en tant que chance à saisir pour les services répressifs, la coopération opérationnelle et la coopération avec les pays tiers.
